



MAIRIE DE CHEMAUDIN ET VAUX COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 DECEMBRE 2020

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 22 décembre 2020 à 20h30 dans la salle du conseil municipal à Chemaudin et Vaux sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Gilbert GAVIGNET, François DODANE, Séverine ONILLON, Florence SOUEGES, Marie-Pascale BRIENTINI, Katia CHEVREY, Philippe FAGOT, Claude GALLIOT, Gêrôme GALLIOT, René GIRARD, Lydie KOLMAYER, Marie LATROY, Audrey MAJCICA, Serge MINORET, Marie PONCET, Jocelyne POURTEAU, Henri VERNEREY, Valérie FERREUX, Emmanuel MAÎTRE, Emilie ROUSSELOT

Absents excusés : Julien MONTHIOUX ayant donné pouvoir à Philippe FAGOT, Bastien FRANCESCHINI, Ludovic LEBAIL

Secrétaire de séance : René GIRARD

Ordre du jour

1. Approbation du Compte-rendu du 10 Novembre 2020.
2. Attribution du marché « Réhabilitation de l'ancienne mairie »
3. Rapports sur le prix et la qualité de l'eau et assainissement 2019
 4. Equipement salle de sport
 5. Parking « Croisée des laves »
6. Achat matériel informatique pour le centre socio culturel
 7. Le point sur la demande de révision du PLU
8. Le point sur le terrain synthétique en intercommunalité
 9. Rapports de commissions
 10. Questions diverses

En préalable de l'ordre du jour, M. le Maire informe le conseil de deux délibérations modificatives qui devaient impérativement être prises avant le 10 décembre (étant précisé qu'elles sont sans incidence sur le budget global) :

- Budget petite enfance : il manquait 250 € concernant le remboursement de charges de personnel à la commune. Cette somme a été ajoutée sur la ligne « charges de personnel » et déduite sur la ligne « alimentation ».
- L'attribution des marchés de réhabilitation de l'ancienne mairie étant prévu à l'ordre du jour, il sera nécessaire de procéder sans doute en janvier à un versement d'acompte au cabinet Tissot, architecte du projet, donc avant le vote des budgets pour 2021. Une

somme de 20 000€ a été déduite de la ligne « travaux » et ajoutée au compte 2031 « honoraires ».

1. Approbation du compte-rendu du 13 octobre 2020 :

Le compte rendu du 10 Novembre 2020 est voté à l'unanimité.

2. Attribution du marché « réhabilitation de l'ancienne mairie quartier Chemaudin (délibération)

Suite aux réunions de la commission d'appels d'offres (CAO) et après renégociation de quelques marchés, le conseil est appelé à délibérer sur les attributions de marchés de réhabilitation de l'ancienne mairie selon tableau récapitulatif ci-après.

M. le Maire indique que le montant global des offres (597 656,11 € HT) est très inférieur à l'estimation faite au départ par le cabinet Tissot (744 957 € HT).

La bonne surprise porte surtout sur le lot 1 « terrassement VRD maçonnerie » qui est bien en deçà de l'estimation de l'origine. Pour ce lot, c'est l'entreprise BTT a été retenue par la CAO pour un montant de 139 516,90 € HT (estimation à 203 800 € HT).

S'agissant des financements à attendre pour ce projet, M. le maire indique que les dossiers de subventions déposés auprès du Département, de la Caf, de l'Etat, du Syded et Effilogis notamment sont encore incomplets.

Le conseil prend acte du rapport de la CAO. Aucun acte d'engagement ne sera signé sans l'avis « Dossier complété » et « autorisation de commencement de travaux » de la part des financeurs.

ESTIMATION 657 640.00 €
Dont options 38 883.00 €

RECAPITULATIF DES ESES MIEUX NOTEES

Désignation du lot	Eses	OFFRES HT de base	OPTIONS HT	TOTAL HT	NOTES/10	ESTIMATION		
						Base	Option	Variante
01 - TERRASSEMENT VRD MACONNERIE	Ese B.T.T	139 516.90 €	- €	139 516.90 €	9.67	203 800.00 €		
02 - ETANCHEITE	Ese SFCA	3 193.78 €	- €	3 193.78 €	10.00	5 529.00 €		
03 - MENUISERIES EXTERIEURES	Ese MALENFER	41 757.20 €	4 508.00 €	46 265.20 €	10.00	47 699.00 €	7 741.00 €	16 995.00 €
04 - METALLERIE	Ese SMC	22 770.50 €	- €	22 770.50 €	9.66	19 580.00 €		
05 - MENUISERIES INTERIEURES	Ese PERRIN	53 927.65 €	3 747.58 €	57 675.23 €	9.56	84 672.00 €	4 240.00 €	
06 - DOUBLAGES CLOISONS PEINTURE	Ese B.T.T	83 518.38 €	20 083.15 €	103 601.53 €	9.55	122 295.00 €	26 902.00 €	
07 - FAUX PLAFONDS	DOLOISE DE PEINTURE	17 452.20 €	- €	17 452.20 €	9.52	16 444.00 €		
08 - REVET. COLLES	Ese TACHIN	13 049.59 €	- €	13 049.59 €	9.45	19 957.00 €		
09 - REVET. SCELLES	SIA REVETEMENTS	27 307.30 €	- €	27 307.30 €	9.27	29 285.00 €		
10 - PLOMBERIE SANITAIRE	Ese GRANDGUILLAUME	26 529.84 €	- €	26 529.84 €	8.63	32 691.00 €		
11 - CHAUFFAGE VENTILATION	Ese GRANDGUILLAUME	71 050.57 €	- €	71 050.57 €		70 000.00 €		
12 - ELECTRICITE	Ese VOIRIN DENOIX	52 873.14 €	- €	52 873.14 €		56 200.00 €		
13- EQUIPEMENT CRECHE	Ese HABA France	24 691.11 €	- €	24 691.11 €	10.00	27 205.00 €		
14- EQUIPEMENT CUISINE			- €	- €		9 600.00 €		
TOTAL HT		577 638.16 €	28 338.73 €	605 976.89 €		744 957.00 €	38 883.00 €	16 995.00 €
TOTAL TTC		690 855.24 €	33 893.12 €	724 748.36 €				

Le conseil municipal valide à la majorité (1 abstention) les propositions de la CAO selon tableau présenté ci-dessus. Elles prendront effet à compter de la complétude des dossiers de subventions.

3. Rapports sur le prix et la qualité de l'eau et assainissement 2019 (délibération)

Les rapports sur le prix et la qualité de l'eau et assainissement est un document présenté chaque année au conseil municipal qui doit prendre connaissance de ce document.

Après envoi préalable aux conseillers municipaux, une présentation succincte est faite en séance.

M. le maire indique qu'une période de 10 ans a été fixée, depuis la prise de compétence par le Grand Besançon, pour harmoniser les tarifs à l'échelle de l'agglomération. Il note que les tarifs de l'eau et assainissement sont globalement très corrects.

Aucune question complémentaire n'est posée, le conseil valide ce document à l'unanimité.

4. Equipement salle de sports (délibération)

M. le 1^{er} adjoint indique que les travaux de constructions sont terminés ; des contacts ont été sollicités auprès de sociétés spécialisées dans l'équipement intérieur de cette salle.

Après un premier échange et rencontre avec l'entreprise « Casal sports » en début d'année 2020, cette société a fait savoir qu'elle ne pouvait pas répondre totalement au cahier des charges prévu s'agissant des paniers de basket relevables.

Deux autres sociétés ont été approchées : Marty Sports et Sport France. La société Marty Sport s'est rendue sur le site pour des prises de vues et de mesures et connaître les attentes de la commune (cahier des charges) ; elle a produit un devis très détaillé et très précis du projet et a remis un catalogue des matériels proposés.

L'autre société, Sport France, ne s'est pas déplacée sur site. Le devis présenté par cette dernière société comportait des erreurs et imprécisions, nécessitant plusieurs contacts de la part de la commission bâtiments. En outre elle n'a produit de catalogue des matériels proposés malgré la demande formulée par les élus.

Les deux devis ont été étudiés par la commission. Le devis de Marty Sports (31 320,06 € HT) est légèrement plus élevé que celui de Sport France (29 530,00 € HT), notamment sur deux postes (panneaux de basket et pose).

Après étude des deux devis, la commission propose de retenir la société Marty Sports dont le devis est légèrement plus élevé mais ayant montré un meilleur professionnalisme sur ce projet.

Le conseil valide à la majorité (3 abstentions) les propositions de la commission et retient la société Marty Sports pour un montant de 31 320,06 HT.

5. Parking Croisée des Laves (délibération)

Le projet a été revu en commission voirie-bâtiments. Un plan plus précis a été proposé par le maître d'œuvre (BEJ) suite aux demandes formulées antérieurement. Le projet prévoit 18 places de parking supplémentaires et l'aménagement des espaces parking existants sur le site (6 places et un espace encore non matérialisé). Les éclairages (nombre et emplacements) ont également été précisés. Un accès aux logements (niveau Rez-de-chaussée) est prévu côté local des OM, afin d'éviter l'usage de l'escalier existant qui sera uniquement affecté à la desserte de la salle d'activités.

Le devis estimatif présenté par le maître d'œuvre s'élève à 71 855 € HT hors honoraires du maître d'œuvre. Il semble relativement élevé compte tenu de la nature du projet et ce alors qu'il n'inclut pas les travaux qui seront à réaliser pour les jardins familiaux.

Il s'agit cependant d'une estimation (Avant Projet Sommaire) et le projet est susceptible de bénéficier d'aides de la part du Syded (40% sur l'éclairage public) et de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires ruraux) à hauteur de 30% voire de la Communauté Urbaine GBM.

Le conseil municipal valide ce projet à la majorité (1 abstention)

M. Serge MINORET ne prend pas part au vote pour conflit d'intérêt.

Il autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce projet notamment pour les dossiers de subventions auprès de la DETR, du Syded et de GBM.

Il s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget primitif pour 2021.

6. Achat de matériel informatique pour le Centre Socio Culturel (délibération)

Le Centre Socio Culturel (CSC) est agréé par la Caf au titre du dispositif « Espace de Vie Sociale ». Dans ce cadre, la Caf a demandé la création d'un point relais numérique pour donner un accès informatique et Internet aux personnes qui en sont dépourvues.

Ce projet s'inscrivant bien dans les missions du CSC, le comité de pilotage a préféré retenir l'acquisition d'un matériel nomade (ordinateur portable) pour permettre un déplacement au domicile des bénéficiaires en cas de besoin, idée qui a été bien accueillie par la Caf.

Ce matériel informatique peut faire l'objet d'une subvention de la part de la Caf (50%), sur production d'un devis et sur délibération du conseil municipal.

Le devis proposé par la société Buro-Info s'élève à 1 690 € HT pour le PC portable ainsi qu'un scanner et une imprimante portatifs. Une option location est possible mais sans aide de la Caf pour cet investissement.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'acquisition du matériel envisagé, option achat.

7. Point sur la demande de révision du PLU

M. le Maire précise que ce point ne nécessite pas de délibération il s'agit d'un point d'information sur l'avancement du dossier.

Il informe que la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) (décision du 23 novembre 2020) indique que le projet d'extension de carrière présenté par « Carrières de l'Est » nécessite une évaluation environnementale préalable avant toute modification de la classification de la zone concernée au PLU. Il s'agit d'une procédure normale de la mise en compatibilité du PLU pour faire aboutir le projet. La société devra produire ce dossier d'évaluation environnementale, avec des précisions attendues sur la surface d'extension, (a priori 4 à 6 hectares). Ce dossier suit son cours.

En parallèle, M. le Maire précise en outre que la demande de révision du PLU portera aussi sur le projet de remblaiement d'une parcelle par l'entreprise HEITMANN, sur le changement de classification de la zone AU2 au secteur « Rougemont » (passage en AU1) pour le projet de maison d'accueil pour personnes âgées autonomes, sur un projet éventuel d'installation de panneaux photovoltaïques sur le site de la carrière.

Le conseil municipal prend acte.

8. Point sur le terrain de foot synthétique en intercommunalité (délibération)

Le projet a déjà été évoqué lors de réunions antérieures. Il engagerait les communes concernées sur plusieurs années. Plusieurs questions restent en suspens :

- Jusqu'à quel montant les communes doivent s'engager et sur quelle durée ?
- Faut-il répondre systématiquement aux demandes des clubs ou doit-on les limiter aux structures existantes ?
- Est-il nécessaire de créer un nouveau terrain sur Pirey ? Et si oui pourquoi pas ailleurs sur d'autres communes ? Avec quelles incidences financières ?
- Peut-on étendre la réflexion sur le secteur Besançon-Ouest ?

Sachant que d'ores et déjà certaines communes ne seront pas partantes pour s'engager...

En parallèle, M. le Maire évoque la décision récente du Conseil Communautaire de GBM de geler de façon radicale la part volet économique de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) au niveau de 2020 attribuée par l'agglomération pour les ventes de terrains sur les zones d'activités, pour tous les nouveaux projets déposés à compter de 2020.

En d'autres termes, notre commune, qui pouvait tabler sur une participation potentielle de 90 000 euros (60 centimes par m² vendu pour 15 hectares de Zone d'Activité Economique en cours de vente) voit cette recette prévisionnelle réduite à néant, cette DSC restant figée à ses montants de 2020. Les Maires des communes de Miserey, Chemaudin et Vaux et les Auxons concernés par des ZAE en cours de développement ont déposé des amendements, mais ceux-ci n'ont pas été retenus par une majorité des communes membres de GBM. L'amendement portait sur un lissage du volet économique sur 1 ou 2 ans, de façon à rendre la décision moins brutale.

Compte-tenu de ce contexte, des incertitudes pesant sur les recettes communales et des questions évoquées, le conseil prend acte de l'avancement de ce dossier mais restera vigilant sur la suite à donner, ou pas, au projet de terrain de foot intercommunal.

9. Rapports de commissions et questions diverses

- **Communication** : le Grand Besançon attend les articles des communes pour le 7 janvier. A priori pas d'information pour l'instant. A revoir pour l'avenir (parution bimensuelle de la publication « Plus-Grand Besançon »).
- Le bulletin communal sera distribué au cours de la dernière semaine de décembre ou début janvier en fonction des délais d'impression.
- **CCAS** : Le CCAS accompagne actuellement environ 40 personnes. Il n'y aura pas de repas des anciens compte tenu du contexte sanitaire. Une distribution de boîte de chocolats est en cours pour les personnes ayant participé au repas des anciens début 2020 (ou s'étant excusées).
- Déménagement (26 décembre matin) d'une personne suivie par le CCAS au logement situé à l'ancienne école de Vaux les prés, une participation est demandée pour aider au déménagement.
- Emmanuel Maitre remercie le CCAS pour l'aide apportée pendant son indisponibilité maladie.
- **Finances** : réunion fixée lundi 28 décembre à 18h00.
- **Voirie** : une esquisse de l'aménagement sécuritaire de la nouvelle salle de sports sera présentée demain matin 23 décembre en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

ÉTAT DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE

Délibération 2020-093 : Attribution du marché « réhabilitation de l'ancienne mairie

Délibération 2020-094 : Rapports sur le prix et la qualité de l'eau et assainissement 2019

Délibération 2020-095 : Equipement Salle de sports

Délibération 2020-096 : Parking « Croisée des Laves »

Délibération 2020-097 : Achat matériel informatique pour le centre socio culturel